

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Salariat, travail, syndicats (France) > Syndicats (France) > Epidémies, pandémies (syndicats, santé, France) > **Covid-19 : Condamné par la justice, Amazon va fermer tous ses sites en (...)**

Covid-19 : Condamné par la justice, Amazon va fermer tous ses sites en France pour cinq jours

mercredi 15 avril 2020, par [AFP](#) (Date de rédaction antérieure : 14 avril 2020).

Amazon France, qui a été obligé par la justice française de limiter son activité dans l'attente d'une évaluation des risques face à l'épidémie, **va fermer ses sites français pour cinq jours, du 16 au 20 avril inclus.**

Un comité social et économique (CSE) a approuvé la fermeture des sites pour les nettoyer et évaluer les risques face à l'épidémie, a annoncé à l'Agence France-Presse un délégué CGT, Emilien Williatte. Selon la direction, qui a confirmé ces fermetures, les salariés seront payés à 100 % pendant cette fermeture.

L'entreprise employait en février près de 6 500 salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) et 3 600 intérimaires dans ses six entrepôts français.

Le tribunal judiciaire de Nanterre avait imposé à Amazon France de restreindre son activité aux commandes de produits alimentaires, médicaux et d'hygiène, tant que la société n'aurait pas apprécié correctement les risques auxquels sont exposés ses salariés.

« Danger grave et imminent »

Depuis plusieurs semaines, Amazon France était critiqué par les syndicats, au motif que la direction ne se soucierait guère de la protection de ses équipes contre le risque de contamination. Des membres du personnel ont fait valoir leur droit de retrait, tandis que plusieurs alertes pour « danger grave et imminent » ont été déclenchées.

Au début d'avril, l'inspection du travail s'en est mêlée, en exigeant que des mesures soient prises dans cinq sites, afin de mettre fin à la « situation dangereuse » qui prévalait avec un non-respect de la « distanciation sociale » à certains endroits, le manque de gel hydroalcoolique dans d'autres.

La direction d'Amazon France a fait appel

La direction d'Amazon France, qui a fait appel de la décision de justice, assure avoir distribué sur ses sites « *plus de 127 000 paquets de lingettes désinfectantes, plus de 27 000 litres de gel hydroalcoolique, ainsi que plus de 1,5 million de masques* » et avoir « *mis en place des contrôles de température et des mesures de distanciation sociale* ».

Un dossier sur Amazon est disponible sur ce site

http://www.europe-solidaire.org/spip.php?page=mot&id_mot=9615